

COMPTE-RENDU DE REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DE VITROLLES

SEANCE ORDINAIRE

DU 28 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-huit du mois de juillet à dix-huit heures trente**, en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de VITROLLES dans la salle de la mairie sous la présidence de **Mme. Claudie JOUBERT, Maire**.

- Date de la convocation : 24 juillet 2020
- Support de la convocation : Courriel
- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Nombre de conseillers présents : 10
- Nombre de conseillers votants : 11

Conseillers présents :

M. Jérôme BONNET, M. Eric COUDOURET, Mme Mireille CHABAUD, M. Christian GARCIN, Mme Stéphanie ISTRIA, Mme. Claudie JOUBERT, M. François MILLON, M. Nicolas RICHIER, Mme Laeticia RUEFF, Mme Josiane SICARD.

Conseillers excusés : M. Jérôme FOULQUE

LE QUORUM EST ATTEINT.

Secrétaire de séance : LAHMAR Océanne, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

- Délibération : Vote du taux des taxes communales
- Délibération : Vote de l'affectation des revenus
- Délibération : Vote du budget primitif en présence de Mr Marchand, trésorier.
- Délibération : Désignation des délégués du CNAS
- Délibération : Renouvellement de la commission communale des impôts directs.
- Délibération : Convention pour la télétransmission des actes.
- Délibération : exonération des loyers de l'auberge communale de janvier 2020 à juin 2020.
- Questions diverses

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 6 MAI 2019**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal.

DELIBERATION 2020-10 : VOTE DES TAXES COMMUNALES

M. le maire expose au Conseil Municipal :

Etant donné les besoins en recettes de fonctionnement et en investissement, le maire propose pour l'année 2020 de maintenir les mêmes taux de taxe, soit 7.52% pour la taxe d'habitation, 13,20% pour le T.F.P.B et 16.85% pour le T.F.N.B.

Etant entendu l'exposé de Mme le maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les propositions de **Mme le maire**;
- **Décide**, pour l'année 2020, de maintenir les mêmes taxes, soit 7.52% pour la taxe d'habitation, 13,20% pour le T.F.P.B et 16.85% pour le T.F.N.B.

DELIBERATION N°2020-11 : VOTE DE L'AFFECTATION DES REVENUS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Claudie JOUBERT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 28/07/2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	8 494,80
- un excédent reporté de :	228 805,13
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	237 299,93
- un déficit d'investissement de :	16 053,51
- un déficit des restes à réaliser de :	86 033,00
Soit un besoin de financement de :	102 086,51

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	237 299,93
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	102 086,51
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	135 213,42
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	16 053,51

Etant entendu l'exposé de Mme le maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la proposition de **Mme le maire**;

DELIBERTATION N°2020- 12 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DU CA

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter par Monsieur MARCHAND, Trésorier de Tallard, le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer du budget communal ;

Avant d'avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Budget de la section fonctionnement s'équilibre avec un total de 348 434.42€ en recettes comme en dépenses.

Le Budget de la section investissement s'équilibre avec un total de 280 134.93€ en déficit reporté et en excédent reporté.

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé par la présente assemblée.

Etant entendu l'exposé de Mme le maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve cette délibération.

DELIBERATION N°2020-13 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CNAS

Mme le maire expose au Conseil Municipal :

Considérant que la commune de Vitrolles vient d'adhérer au CNAS pour une durée de 6 ans (2020-2026), Mme le maire propose que Madame Josiane SICARD, deuxième adjointe, ainsi que Monsieur Christophe JACOB, agent de la commune, soient désignés délégués CNAS.

Etant entendu l'exposé de Mme le maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la proposition de **Mme le Maire** ;
- **Décide** de nommer Madame Josiane SICARD, deuxième adjointe, ainsi que Monsieur Christophe JACOB, agent de la commune, délégués CNAS.

DELIBERATION N°2020-14 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Mme le maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de la commission communale des impôts, une liste de 24 personnes, soit 12 titulaires et 12 suppléants, est proposée à la DGFIP :

- ANDRIEU Eric
- BUMAT Anne-Marie
- BONY Pierre
- BIAIS Philippe
- CEAS René
- COSTORIER Michel
- CASANO Joël
- FOULQUE Jérôme
- GARCIN Christian
- GARCIN Pierre
- HUMBERT Mélina
- JOUBERT Claudie
- MAROTO Saturnin
- MORILLE Frédéric
- PHILIP Monique
- PIQUET Jean-Louis
- PAUL Patrice
- RICHIER Nicolas
- ROLLAND Claude
- RUEFF Laetitia
- SARRAZIN Daniel
- SICARD Josiane
- THEVENIN Nicole
- UZEST Michel

Etant entendu l'exposé de Mme le maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la proposition de **Mme le maire**;
- **Décide** de proposer ses 24 personnes en tant que membres de la commission communale des impôts directs.

DELIBERATION N°2020-15 : TELETRANSMISSION DES ACTES

Mme le maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)
- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales
- Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relative à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- Vu le décret n°2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant que la commune de Vitrolles souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture et considérant le projet de convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Vitrolles, le maire propose que Vitrolles transmette désormais ses actes à la Préfecture par voie électronique.

Etant entendu l'exposé de Mme le maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la proposition de **Mme le maire**;
- **Décide** d'approuver les termes de la convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Vitrolles
- **Décide** d'autoriser Mme le maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture ainsi que tous les documents et pièces relatifs à cette démarche.

**DELIBERATION N°2020-16 : EXONERATION DES LOYERS DE L'AUBERGE
COMMUNALE DE JANVIER A JUIN 2020**

Mme le maire expose au Conseil Municipal :

Considérant que l'auberge communale de Vitrolles a connu une baisse d'activité très importante en raison de la crise sanitaire liée au covid et que les aubergistes rencontrent des difficultés, le conseil municipal décide d'exonérer les aubergistes des loyers de l'auberge communale allant du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020.

Etant entendu l'exposé de Mme le maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la proposition de **Mme le maire**;
- **Décide** l'exonération des loyers de l'auberge communale de janvier à juin 2020

QUESTIONS DIVERSES

- ➔ Le conseil municipal reçoit la demande de M. Nicolas RICHIER, qui voudrait louer le logement au-dessus de la mairie, pour y loger ses ouvriers saisonniers du 1^{er} septembre au 31 octobre 2020. La municipalité a accédé à sa demande et un bail a été établi en ce sens.
- ➔ Le conseil municipal s'est interrogé sur la location des salles communales pour réajuster les tarifs de location et remanier la convention de location.
- ➔ Le conseil municipal a évoqué la possibilité d'une nouvelle campagne de stérilisation de chats au sein de la commune.

FIN DE SEANCE A 21H03

Vu pour être affiché le **10 août 2020**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu pour être transmis en Préfecture le **11 août 2020**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Vitrolles, le 31 juillet 2020

Le Maire
Claudie JOUBERT



